



Bulletin Officiel

N°7617 Vendredi 22 mai 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.	19
SOCIETE MAGASIN GENERAL	21

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AFC AMANETT	24
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	25
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	26
FCP INNOVATION	27
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	28

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PLUS	29
SICAV OPPORTUNITY	31
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	33
TUNISIE SICAV	35
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	37
SICAV PROSPERITY	39

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

41

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- TUNIS INTERNATIONAL BANK - TIB

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE
- STB ÉVOLUTIF FCP

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيّم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعاا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضاا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدرّة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.****Siège Social :** Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso Européenne « Carte » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 04 juin 2026.

Première résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2025, les actionnaires approuvent lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils leur sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, les actionnaires approuvent les conventions réglementées objet du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 2 391 608,000 Dinars des réserves facultatives distribuables en franchise d'impôts constituées au 31/12/2014 aux résultats reportés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire net de l'exercice 2025, qui s'élève à 12 391 690,013 Dinars, tel que proposé par le conseil d'administration, comme suit :

Bénéfice 2025	12 391 689,013
(+) Report à nouveau antérieur	2 094 171,656
(+) Résultat reportés provenant des réserves facultatives en franchise de la RAS	2 391 608,000
Premier reliquat	16 877 468,669
(-) Réserves pour réinvestissements exonérés indisponibles	6 700 000,000
Deuxième reliquat	10 177 468,669
(-) Réserves pour Fonds social	1 550 000,000
Troisième reliquat	8 627 468,669
(-) Dividendes à servir aux PM prélevés sur le bénéfice 2025	1 608 392,000
(-) Dividendes à servir aux PP (distribuables en franchise de la RAS)	2 391 608,000
Quatrième reliquat	4 627 468,669
(-) Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	2 500 000,000
Report à nouveau	2 127 468,669

Soit un dividende de 1,600 Dinar par actions ou certificats d'investissements.

1 608 392,000 Dinars provenant des résultats de l'année 2025 à servir aux personnes morales et
2 391 608,000 Dinars qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des réserves facultatives figurant au bilan de la société au 31/12/2013 et non soumises à la retenue à la source en application de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30/12/2013 et portant loi de finance 2014 à servir aux personnes physiques.

La mise en paiement s'effectuerait le

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité de la société CARTE ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2025, les actionnaires approuvent le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils leurs sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer un montant net de cent douze mille cinq cent (112 500) Dinars au titre de jetons de présence aux administrateurs de la société au titre de l'exercice 2025. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée générale ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit à trente-sept mille cinq cent (37 500) Dinars nets au titre de l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'assemblée générale ordinaire constate que les mandats des administrateurs :

- Monsieur Radhi MEDDEB
- Monsieur Mourad DOGHRI
- La Société S.E.P.C.M représentée par Monsieur Mourad DOGHRI
- L'Union Tunisienne de Participation

Arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de renouveler les mandats

de l'ensemble des administrateurs pour une durée expirant lors de l'assemblée

Générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Neuvième résolution :

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au représentant légal à l'effet de procéder à toutes les formalités d'enregistrement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 – Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l’approbation de son assemblée générale ordinaire le 19 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L’assemblée générale ordinaire s’est tenue régulièrement le Vendredi 19/06/2026 à 9 heures à l’Institut Arabe des Chefs d’Entreprises : Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 - Tunis sur convocation du conseil d’administration conformément à l’article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société Magasin Général relatif à l’exercice 2025 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2025, l’assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion relative à l’exercice 2025 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2025.

Mise aux voix, cette résolution est

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l’exercice 2025 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2025, l’assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l’exercice 2025 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025.

Mise aux voix, cette résolution est

OUATRIEME RESOLUTION

L’assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l’exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d’administration, l’assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l’exercice 2025 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2025	5 269 657
Résultat reporté des exercices antérieurs	(30 145 718)
Résultat reportés	(24 876 061)

Mise aux voix, cette résolution est

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les opérations intra-groupes effectuées en 2025 et toutes les conventions et opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et consignées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2025, à raison de 5.000 DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2025, à raison de 7.500 DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution est

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution est

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'engagement de crédits à moyen terme au cours de l'exercice 2026 pour un montant **global de 26,282 millions de dinars** destiné au financement du plan d'investissement **et des crédits de gestion d'un montant de 152,3 millions de dinars, dont le crédit de BH BANK de cinq millions de dinars.**

L'assemblée générale ordinaire approuve aussi :

- L'octroi des garanties réelles et d'hypothèques garantissant ces crédits ;
- Le consentement des cautions pour garantir des crédits d'un montant de 15 millions de dinars au profit des sociétés du groupe ;
- Le consentement de la caution réelle, solidaire et hypothécaire portant sur les parts inscrites au Titre Foncier n°25605 Mannouba, en garantie du crédit accordé par la BH BANK au profit de la société BHM Promogro.

Mise aux voix, cette résolution est

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de **M. Philippe GALEY** en qualité de nouvel administrateur de la société en remplacement de M. Laurent LECLERC pour la durée restante de son mandat et ce à compter du 12/02/2026 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2026 ; lequel a accepté ses fonctions et a déclaré n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la décision prise par le conseil d'administration réuni le 12/12/2025 relative à la cession du local (450 m²) situé à Mourouj 6, propriété de la Société.

Mise aux voix, cette résolution est

TREIZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AFC AMANETT
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 34-2023 du 18 mai 2023

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire de FCP AFC AMANETT informe les porteurs de parts du fonds que son Conseil d'Administration, réuni en date du 27 mars 2026, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2025 à raison de **6,665 dinar** par part.

Ces dividendes sont payables à partir du lundi **25 mai 2026** auprès du siège social de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS sis au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
AGRÉMENT DU CMF DU 25 DÉCEMBRE 2001
Siège Social : Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2026, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 et à compter du lundi 25 mai 2026 un dividende de **6,893 dinars** par action.

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FIDELITY OBLIGATIONS SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 0 4 - 2007 du 8 mai 2007
Adresse : 34, Rue Hédi Karray - 1004 El Menzah 4

STB FINANCE, gestionnaire de FCP DELTA EPARGNE ACTIONS, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 un dividende de **3,807 dinars** par part.

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du vendredi **29 mai 2026**.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP INNOVATION

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 19-2014 du 3 avril 2014
Adresse : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de FCP INNOVATION, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 un dividende de **4,627 dinars** par part.

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du vendredi **29 mai 2026**.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 20-2014 du 3 avril 2014
Adresse : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025 un dividende de **6,705 dinars** par part.

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du vendredi **29 mai 2026**.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PLUS
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993
Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2026

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

SICAV PLUS étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2025, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2025	3 505 920
Régularisation du résultat d'exploitation	562 996
Sommes capitalisées – Exercice 2025	4 068 916

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025, à 6 000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV OPPORTUNITY
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2026

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

SICAV OPPORTUNITY étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2025, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2025	-2 115,730
Régularisation du résultat d'exploitation	1 101,055
Sommes capitalisées – Exercice 2025	-1 014,675

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025, à 6 000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n° 12-2005 du 18 mai 2005
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2026

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2025, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2025	69 834 760,026
Régularisation du résultat d'exploitation	2 719 313,260
Sommes capitalisées – Exercice 2025	72 554 073,286

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025, à 6 000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 5 mars 1992

Siège Social : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2026

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

TUNISIE SICAV étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2025, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2025	33 222 387,199
Régularisation du résultat d'exploitation	-2 134 277,010
Sommes capitalisées – Exercice 2025	31 088 110,189

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025, à 6 000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2028, le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Hatem SAIGHI
- Monsieur Sabeur ELLOUMI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, Monsieur Abdelhalim MESTIRI, en tant qu'administrateur de la SICAV pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2028.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

- Monsieur Hatem SAIGHI
- Monsieur Abdelhalim MESTIRI
- Monsieur Sabeur ELLOUMI

Huitième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2026

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société, au titre de l'exercice 2025, approuve ledit rapport.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers y afférant, approuve lesdits états financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser les sommes distribuables de l'exercice 2025 à hauteur de 14.007.945,605 TND. Elles sont constituées du résultat d'exploitation d'un montant 13.623.366,108 TND auquel s'ajoute la régularisation du résultat d'exploitation 384.579,497 TND.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Leila Hamrouni, arrivant à échéance avec la présente Assemblée :

Elle exercera ses fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la décision du conseil d'administration relative à la nomination du commissaire aux comptes le cabinet DELTA CONSULT représenté par Monsieur Said Mallek pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 7.500 TND (Sept mille cinq cents Dinars) à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer les modalités de distribution desdits jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PROSPERITY
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
 Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994
Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2026

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

SICAV PROSPERITY étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2025, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2025	90 390,677
Régularisation du résultat d'exploitation	-850,061
Sommes capitalisées - Exercice 2025	89 540,616

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025, à 6 000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,622	134,642
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	189,260	189,289
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,105	155,129
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,094	170,122
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,597	159,617
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,380	167,407
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,637	151,657
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,761	62,770
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,186	46,194
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,134	157,160
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,320	137,341
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,502	137,525
13	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	118,920	118,941
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,860	109,877
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,932	110,949
16	ATTIJARI PREMIUMSICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,940	103,953
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,985	23,989
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,175	167,196
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,325	158,333
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,147	15,149
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	232,544	232,581
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,846	129,864
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,103	136,125
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,043	19,046
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	121,314	121,335
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,292	117,312
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,601	2,604
SICAV MIXTES						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	88,960	88,853
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	188,700	188,104
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	151,703	150,941
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,870	142,881
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	243,177	239,641
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	831,472	823,147
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	273,876	269,728
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	148,496	147,063
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	207,178	206,802
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	252,037	249,074
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	231,263	228,502
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	43,701	43,277
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	124,919	124,584
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,576	1,561
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,843	1,824
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	131,860	130,164
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 406,851	3 398,681
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	421,677	453,638
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,140	5,208
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,308	4,342
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	59,720	62,091
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,613	1,616
50	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,817	1,873
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,008	2,088
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	24,562	25,521
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	20,388	21,292
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	25,763	26,625
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 276,848	7 366,894
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	158,282	165,290
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE						
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,418	100,433
SICAV ACTIONS						
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	155,353	153,458
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,374	2,481

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
60 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,175	112,190
61 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,156	99,180
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	112,639	105,780
63 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	103,695	103,709
64 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,007	110,023
65 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,439	104,456
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	101,732	101,748
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	113,039	113,053
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	112,419	112,437
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	109,631	109,645
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,294	104,310
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	109,409	102,500
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	113,426	113,443
73 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	102,547	102,565
74 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,985	108,989
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,022	107,036
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	101,698	101,714
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,003	113,019
78 FCP HELION MONDO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	112,230	106,567
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	115,894	115,912
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,428	105,442
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 034,956	1 035,112
82 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 530,866	10 532,532
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,180	105,196
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	114,103	106,737
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	107,844	104,267
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	95,575	94,351
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	183,118	181,190
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	19,886	19,766
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	446,659	443,669
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 553,076	3 506,033
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,036	75,386
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,134	56,799
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	114,972	114,854
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	29,157	28,588
95 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	28,021	27,763
96 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	22,576	22,411
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	126,941	125,914
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	126,818	124,344
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	126,981	125,171
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	121,064	120,711
101 UBCE - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	143,699	141,951
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,149	17,934
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	146,511	145,704
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	123,961	122,652
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	157,357	155,774
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	232,539	230,481
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	226,529	240,755
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	270,762	277,468
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	237,252	242,531
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	232,556	236,232
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	43,822	45,421
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14 322,669	14 753,795
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	159,645	160,885
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 612,563	7 676,864
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	15,267	15,952
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	229,025	236,013
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	17 187,066	17 721,846
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	15 684,751	15 716,612
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	12 811,486	13 131,650
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14 299,635	14 687,041
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 040,763	13 369,657
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	18,071	19,071
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	147,244	151,997
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	181,180	187,047
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	149,732	148,245
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	164,230	162,595
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 603,541	1 596,586

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

بنك تونس العالمي

المقر الاجتماعي : 18، شارع الولايات المتحدة الأمريكية بتونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 23 أبريل 2026 ينشر بنك تونس العالمي مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية. قائمة أعضاء مجلس الإدارة .

I- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات عن نشاط البنك خلال السنة المالية 2025 صادقت الجلسة العامة على تقرير مجلس الإدارة بكامل محتواه.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني

اطلعت الجلسة العامة على الميزانية وعلى جميع الحسابات والكشوف المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2025 تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث

بناء على أن الأرباح غير المجمعة المسجلة بالنسبة للسنة المالية 2025 حسب المعايير المحاسبية التونسية، والتي بلغت 12,062,665 دولار أمريكي وأن الرصيد المرحل من السنة الماضية بلغ 78,295,083 دولار أمريكي، اقترح الحاضرون تخصيص مبلغ 90,357,748 دولار أمريكي كما يلي:

دولار أمريكي	
1,000,000	احتياطي عام
6,000,000	توزيع أرباح
260,000	صندوق اجتماعي
83,097,748	رصيد مرحل
90,357,748	المجموع

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع

منحت الجلسة العامة أعضاء مجلس الإدارة مبلغا ماليا صافيا قدره 225 ألف دولار مقابل ممارسة نشاطهم في شكل منحة حضور وفقا للفصل 204 لمجلة الشركات التجارية.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس

أبرأت الجلسة العامة ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ونهائيا دون قيد في كل ما يتعلق بإدارة شؤون البنك للسنة المالية 2025.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس

فوضت الجلسة العامة كل الصلاحيات لمن يحمل نظيرا أو نسخة أو مضمونا من هذا المحضر قصد إتمام إجراءات الإيداع والنشر وكل الموجبات القانونية كما أنها فوضت السيدة ابتسام الساحلي صاحبة بطاقة تعريف وطنية عدد 04644254 للقيام بإجراءات الإيداع لدى السجل الوطني للمؤسسات.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

II- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية 2025

TUNIS INTERNATIONAL BANK

BILAN APRES AFFECTATION

Arrêté au 31.12.2025

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2025	2024
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	73 585 119	102 666 933
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	332 607 682	321 487 677
AC 3 Créances sur la clientèle	5	17 924 531	18 535 239
AC 4 Portefeuille titres commercial	6	34 241 389	32 445 039
AC 5 Portefeuille d'investissement	7	123 699 655	111 543 619
AC 6 Valeurs immobilisées	8	1 401 364	1 132 358
AC 7 Autres actifs	9	8 947 194	9 782 347
TOTAL ACTIFS		592 406 934	597 593 212
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	163 709 810	170 586 000
PA 3 Dépôts de la clientèle	11	234 793 257	238 532 552
PA 5 Autres passifs	12	21 580 777	22 332 136
TOTAL PASSIFS		420 083 844	431 450 688
CP 1 Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2 Réserves		38 225 342	36 847 442
CP 4 Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5 Résultats reportés		83 097 748	78 295 082
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	172 323 090	166 142 524
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		592 406 934	597 593 212

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبة 2025

TUNIS INTERNATIONAL BANK	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve générale	Réserve spéciale d'investissement	Réserve de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2025 avant affectation	50 000 000	0	7 556 427	26 576 633	400 524	1 000 000	2 431 758	78 295 083	12 062 665	178 323 090
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 23/04/2026				1 000 000				11 062 665	-12 062 665	0
Dividendes distribués								-6 000 000		-6 000 000
Variation Fond social							260 000	-260 000		0
Solde au 31/12/2025 Après affectation	50 000 000	0	7 556 427	27 576 633	400 524	1 000 000	2 691 758	83 097 748	0	172 323 090

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
<p>Mr. Mohamed Fekih Ahmed Tunisien</p> <p>Président du Conseil d'Administration de Tunis International Bank depuis le 29 avril 2024</p>	<p>2024-2026</p>	<p>Chairman of the Board</p> <p>Chairman of Board Corporate Governance Committee</p> <p>Chairman of United Gulf Financial Services - North Africa - (UGFS N.A.) - Tunisia Board & Executive Committee Member/Chairman of the Credit & Risk Committee - Gulf Bank Algeria Board Member and Chairman of Audit & Risk Committee - Ooredoo - Tunisia</p> <p>Mr. Mohamed Fekih Ahmed was appointed Chairman of Tunis International Bank (TIB) during the Annual General Assembly held on April 29, 2024. He was occupying the post of Chief Executive Officer of Tunis International Bank. His banking working experience began with Citibank Tunis, prior to joining Tunis International Bank.</p> <p>During these years of increasing responsibilities within the KIPCO Group in various sectors, such as: Telecommunication, banking, investment, Mr. Fekih Ahmed was serving as Board Member of Wataniya Telecom, Algeria and Tunisia, and as Member of the Board and the Board credit committees of both FimBank Malta and London Forfeiting Company London), until May 2023, in addition to his responsibilities as Chief Executive Officer of Tunis International Bank.</p> <p>Mr. Mohamed Fekih is holder of a BA from the University of Law, Political and Economic Sciences of Tunis and an MBA in Higher Management Studies from the Higher Institute of Management of Tunis (Diplôme de 3eme cycle de l'Institut Supérieur de Gestion de Tunis). He has also participated in various courses and seminars with well-known international institutions in the United States and Europe such as the High Performance Board Program (IMD Lausanne).</p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
<p>Mr. Rabih Soukarieh Libanais Membre du Conseil de la TIB depuis 2010</p>	<p>2024-2026</p>	<p>Member of the Board Member of the Board Nomination and Remuneration Committee Member of the Board Corporate Governance Committee Chief Executive Officer of Gulf Bank Algeria (AGB), Algeria, since August 2015. Board, Executive and Credit Committee Member of FIMBank p.l.c., Malta.</p> <p>Mr. Soukarieh has over 30 years of experience in the financial services industry and has been an employee of the KIPCO Group for more than 20 years. Prior to joining AGB, he has served as CEO of United Gulf Bank, Bahrain, between March 2012 and August 2015, Chairman and CEO of Millennium Private Equity, Dubai, and CEO of United Gulf Financial Services - Qatar. Mr. Soukarieh also served as Group Chief Financial Officer of Wataniya Telecom Group of companies between December 2004 and December 2007.</p> <p>Mr. Soukarieh holds a Master's in Business Administration from Northeastern University and a Bachelor of Science in Finance from Indiana University, Bloomington, U.S.A.</p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
Mr. Mohamed Fethi Houidi, Tunisien Membre du Conseil de TIB depuis 2006	2024-2026	<p>Member of the Board Member of the Board Audit Committee Chairman of the Board Nomination and Remuneration Committee Former Chairman of the Board of Ooredoo, Tunisia.</p> <p>Mr. Houidi held high-ranking duties in the Tunisian public sector. He was the Ambassador of Tunisia in Beirut from 2000 to 2002. Mr. Houidi holds a Doctorate degree in the Science of Communication from the University of Paris II and a Bachelor's degree in French Literature from the University of Paris Sorbonne, France.</p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
Mr. Samir Chebil, Tunisien Membre du Conseil TIB depuis 2019	2024-2026	<p>Member of the Board Member of the Board Risk Committee Member of the Board Remuneration Committee</p> <p>Mr. Chebil held high-ranking duties at the World Bank and IMF dealing with various strategic and financial sector issues as well as economic development topics and potential reforms notably those related to countries in the Arab World and Africa (1993-2013). Mr. Chebil held teaching position as Distinguished Professional Lectures and Assistant Professor in the United States and Tunisia (George Washington University, Georgetown University, John Hopkins University, IHEC Tunis). Mr. Chebil taught both MBA and Executive Programs courses mainly in international finance, world economy, international banking, fundamentals of finance, and currency and banking crises in emerging markets, managerial economics, and financial derivatives. He received several teaching awards. Mr. Chebil holds a PhD and an MBA in the Finance field from the George Washington University.</p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
Mr. Khalid Al Zouman Koweïtien Membre du Conseil TIB depuis 2012	2024-2026	<p>Member of the Board Member of the Board Risk Committee Board Member of Burgan Bank Turkey</p> <p>Mr. Al Zouman is the Chief Financial Officer at Burgan Bank Group, Kuwait. Mr. Al Zouman joined Burgan in 2000. Prior to joining Burgan, Mr. Al Zouman was a Manager at Ernst & Young since 1988. During his experience in E&Y, Mr. Al Zouman was trained for two years in the Pittsburgh office, Pennsylvania, where he also passed his Certified Public Accountant (CPA) examination. Mr. Al Zouman holds a degree in Computer Science from Kuwait University.</p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
Mr. Mohamed Salah Souilem Tunisien Membre Indépendant du Conseil de la TIB depuis le 29 avril 2024	2024-2026	<p>Independent Board Member</p> <p>Chairman of the Board Risk Committee</p> <p>Member of the Board Corporate Governance Committee</p> <p>Mr. Mohamed Salah Souilem has over than 35 of experience in the financial and banking industry. He joined the Central Bank of Tunisia 1981, where he occupied key positions until his retirement early 2018. He has served as Managing Director of Monetary Policy and Managing Director of External Finances.</p> <p>Mr. Souilem is a former independent Board Member of “Union Internationale des Banques (UIB)” and Chairman of its Board Risk Committee for two successive terms.</p> <p>Mr. Souilem holds a Master’s Degree in Management from l’Institut des Hautes Etudes Commerciaes – Carthage (IHEC) et participated in various courses and seminars in USA and Europe</p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
<p>Mr. Ahmed Benghazi Tunisien Membre du Conseil de la TIB depuis Avril 2017</p>	<p>2024-2026</p>	<p>Board Member Member of the Board Audit Committee Board Member in UGFS N.A. Managing partner of ABG, a consulting firm specialized in financial advisory. Mr. Benghazi was CEO of Axis Capital (now BMCE Capital Tunisia), a group of companies operating in brokerage, asset management and financial advisory, and managing Director of Fitch North Africa, first local rating company to operate in the region.</p> <p>Mr. Benghazi held various responsibilities in the ministry of development economy. He, amongst other tasks, contributed to the elaboration of the Tunisian Privatization program in the early nineties.</p> <p>Mr. Benghazi holds a Master's degree in public administration from Harvard University, J.F. Kennedy School of Government, a Master's degree from l'Ecole Nationale d'Administration, Tunis, and a Bachelor's degree in Economics from the University of Economic Sciences of Tunisia.</p>

Nom et Nationalité	Mandat en cours	CV
<p>Mr. Samer Abbouchi, CFA Libanais Membre du Conseil TIB depuis le 29 avril 2024</p>	<p>2024-2026</p>	<p>Member of the Board</p> <p>Member of the Board Audit Committee</p> <p>Group Senior Vice President Investment – KIPCO Group (Holding) since November 2023, and became Deputy Group Chief Investment Officer in 2025.</p> <p>Board Member of Al Baraq Investment Group, Kuwait Board Member of Jordan Islamic Bank, First Jordan Investment Co and Global Investment House, Jordan, Saudi Arabia and Egypt</p> <p>Before joining KIPCO in 2023, Mr. Samer Abbouchi has served as Deputy General Manager Strategic Investment and Corporate Finance Investment Banking in Gulf Bank Of Kuwait for the period 2017-2023. During 2006-2017, he held the position of SVP – Head of Investment in the Global Investment House – Kuwait. Mr. Abbouchi began his professional career in 2003 as Accountant then Team Leader at Ernest & Young – Kuwait.</p> <p>Mr. Abbouchi is a Chartered Financial Analyst, holder of BBA in Accounting for the American University, Beirut, London Executive MBA Program from London Business School - Dubai</p>

<p>Mme Amel Ben Rahal Tunisienne Membre indépendant du Conseil de la TIB depuis le 29 avril 2024</p>	<p>2024-2026</p>	<p>Independent Board Member Chairman of the Board Audit Committee Retired – Former CEO of the Financial Stability and Risk Prevention Department in the Central Bank of Tunisia 2012-2021. Joined Central Bank of Tunisia (CBT) in 1986 as Financial Analyst. During her professional career at CBT, she has served as Head of Credit section, Deputy head of the Credit Department. In 2011, she held the position of Director of the Governor Cabinet. She was member in the board of various public companies and member of CBT internal committees. She also attended various seminars and participated in a number of missions on behalf of the CBT Mrs. Ben Rahal holds an MBA in Advanced Banking Management Studies for IFID and a BA in Finance from IHEC Carthage.</p>
--	------------------	--



**Société d'expertise comptable inscrite au
tableau de l'OECT**

Immeuble International City Center III – Bloc B

Centre Urbain Nord de Tunis-1082

Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23

Identifiant unique : 1883337 N

E-mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

Site Web : www.deltacconsult.tn

**FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 6.237.108, un actif net de D : 6.213.399 et un bénéfice de D : 392.606.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles

puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2026

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>4 516 224</u>	<u>6 362 764</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 224 500	5 865 056
Titres des Organismes de Placement Collectif		291 724	497 708
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 713 531</u>	<u>3 762 161</u>
Placements monétaires	5	1 713 531	3 762 161
Créances d'exploitation	6	<u>7 353</u>	<u>7 353</u>
TOTAL ACTIF		<u>6 237 108</u>	<u>10 132 277</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	8 141	12 698
Autres créditeurs divers	8	15 569	13 988
TOTAL PASSIF		<u>23 709</u>	<u>26 686</u>
ACTIF NET			
Capital	9	5 897 084	9 645 311
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		316 314	460 280
ACTIF NET		<u>6 213 399</u>	<u>10 105 591</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>6 237 108</u>	<u>10 132 277</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>329 448</u>	<u>450 144</u>
Dividendes		2 671	25 043
Revenus des obligations et valeurs assimilées		326 777	425 100
Revenus des placements monétaires	11	<u>79 571</u>	<u>50 459</u>
Revenus des prises en pension	12	56 088	163 632
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>465 106</u>	<u>664 235</u>
Charges de gestion des placements	13	(78 845)	(120 712)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>386 261</u>	<u>543 523</u>
Autres charges	14	(20 594)	(31 681)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>365 667</u>	<u>511 842</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(49 352)	(51 562)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>316 314</u>	<u>460 280</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		49 352	51 562
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(33 194)	(484)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		61 113	168 298
Frais de négociation de titres		(979)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>392 606</u>	<u>679 656</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	392 606	679 656
Résultat d'exploitation	365 667	511 842
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(33 194)	(484)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	61 113	168 298
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(4 284 799)	(3 295 189)
Souscriptions		
- Capital	2 425 936	5 312 301
- Régularisation des sommes non distribuables	124 516	361 277
- Régularisation des sommes distribuables	119 603	204 948
Rachats		
- Capital	(6 464 992)	(8 372 521)
- Régularisation des sommes non distribuables	(320 907)	(544 684)
- Régularisation des sommes distribuables	(168 955)	(256 509)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 892 193)	(2 615 533)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	10 105 591	12 721 124
En fin de l'exercice	6 213 399	10 105 591
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	84 039	112 663
En fin de l'exercice	48 847	84 039
VALEUR LIQUIDATIVE	127,201	120,249
TAUX DE RENDEMENT	5,78%	6,50%

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE

5 RUE MUSTAPHA SFAR
1002 TUNIS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » initialement dénommé « FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 30 Novembre 2015 à l'initiative de la société « SMART ASSET MANAGMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2014.

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE a obtenu l'agrément du CMF n°40-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire et l'agrément du CMF n°41-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la dénomination dudit fonds de FCP SMART EQUILIBRE à FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE. Ces modifications entrent en vigueur à partir du 04 Janvier 2021.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » est un fonds commun de placement de capitalisation. Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP SMART EQUILIBRE» figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FCP SMART EQUILIBRE détient deux lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er Janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE
5 Rue MUSTAPHA SFAR
1002 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 4.516.224 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			4 074 422	4 224 500	67,99%
Obligations de sociétés			1 310 000	1 367 655	22,01%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 TF	5000	300000	304428	4,90%
TN0002102150	Tunisie Leasing et Factoring 2021-1 TF	4000	80000	84439	1,36%
TNZSBU7F6WY7	Tunisie Leasing et Factoring SUB 2021 TF	1500	30000	30419	0,49%
TNODT4SXV9P9	BIAT SUB 2022-1 C	5000	500000	521258	8,39%
TNYJL6N2AEP6	Tunisie Leasing et Factoring 2022-1 TF	2500	100000	105639	1,70%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A TF 10,5%	5000	300000	321472	5,17%
Emprunt National			2 600 000	2 671 898	43,00%
TNYZO6UGUZ33	Emprunt National 2021 T3 CAT B TF	5000	500000	504340	8,12%
TN0008000838	Emprunt National 2021 T1 CAT B	15000	1 500 000	1 553 234	25,00%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 2022 T3 CAT B TF	5000	400000	408771	6,58%
TNBII1MJCEF3	Emprunt National 2023 T4 CAT B TX	1000	100000	100516	1,62%
TN5WI26K4ER0	Emprunt National 2024 T2 CATC TF	1000	100000	105038	1,69%
Bons du trésor assimilables			164 422	184 947	2,98%
TN0008000796	BTA 7.5% JANVIER 2028	180	164422	184947	2,98%
Titres des Organismes de Pacement Collectif			215 569	291 724	4,70%
Titres des OPCVM					
TNT3NVORPU09	FCP BNA Capitalisation	1284	215569	291724	4,70%
TOTAL			4 289 991	4 516 224	72,69%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					72,41%

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE

5 Rue MUSTAPHA SFAR
1002 Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	6 047 454	195 466	119 843	6 362 764	
Acquisitions de l'exercice					
Bons du Trésor assimilables	259 229			259 229	
Titres OPCVM	60 057			60 057	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(380 000)			(380 000)	
Bons du Trésor assimilables	(942 262)			(942 262)	28 477
Titres OPCVM	(254 487)			(254 487)	32 636
Emprunt national	(500 000)			(500 000)	
Variation des plus (ou moins) values latentes			(33 194)	(33 194)	
Variations des intérêts courus		(55 883)		(55 883)	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	4 289 991	139 583	86 649	4 516 224	61 113

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 1.713.531, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	Dépôts à vue	109 938	110 923	1,79%
	AMEN BANK	109 938	110 923	1,79%
	Pensions livrées	600 000	605 388	9,74%
	Pension Livrée BTL 8,25% au 09/02/2026 pour 91 jours	430 000	435 124	7,00%
	Pension Livrée BTL 7,99% au 14/01/2026 pour 20 jours	170 000	170 264	2,74%
	Certificats de dépôt	996 517	997 220	16,05%
TN6G9BVX3V27	BTL (au taux de 7,99% / durée = 20J / échéance 14/01/2026)	498 232	498 849	8,03%
TNS2A6DYWIX3	Amen Bank (au taux de 7,75% / durée = 20J / échéance 20/01/2026)	498 285	498 371	8,02%
	TOTAL	1 706 456	1 713 531	27,58%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs		27,47%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2025 un solde de D : 7.353 contre le même solde au 31/12/2024 et s'analyse comme

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Débiteurs divers	7 353	7 353
Total	<u>7 353</u>	<u>7 353</u>

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE**5 Rue MUSTAPHA SFAR****1002 Tunis****Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	9 645 311
Nombre de parts	84 039
Nombre de copropriétaires	53

Souscriptions réalisées

Montant	2 425 936
Nombre de parts émises	21 137
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(6 464 992)
Nombre de parts rachetées	(56 329)
Nombre de copropriétaires sortants	(22)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(33 194)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	61 113
Régularisation des sommes non distribuables	(3 644)
Frais de négociations de titres	(979)
Résultat incorporé à la V.L	460 280
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(192 746)

Capital au 31-12-2025

Montant	5 897 084
Nombre de parts	48 847
Nombre de copropriétaires	35

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 329.448 contre D : 450.144 au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	3 138	1 616
Intérêts des comptes à terme	19 100	27 147
Intérêts des certificats de dépôt	57 333	21 696
TOTAL	79 571	50 459

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 56.088 contre D : 163.632 au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des pension livrées	56 088	163 632
TOTAL	56 088	163 632

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 78.845 contre D : 120.712 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	66 402	102 871
Rémunération du dépositaire	12 444	17 841
Total	<u>78 845</u>	<u>120 712</u>

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE
5 Rue MUSTAPHA SFAR
1002 Tunis

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2025 à D : 20.594 contre D : 31.681 au 31/12/2024 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	6 975	10 806
Honoraires commissaire aux comptes	11 997	16 470
Services bancaires	272	174
Commissions sur pensions livrées	1 109	3 729
Impôt et taxes	41	102
Autres	200	400
Total	<u>20 594</u>	<u>31 681</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	9,522	7,904	7,671	7,133	9,141
Charges de gestion des placements	(1,614)	(1,436)	(1,218)	(1,122)	(1,469)
Revenus net des placements	7,908	6,468	6,452	6,011	7,672
Autres charges	(0,422)	(0,377)	(0,311)	(0,271)	(0,274)
Résultat d'exploitation (1)	7,486	6,091	6,141	5,740	7,398
Régularisation du résultat d'exploitation	(1,010)	(0,614)	(0,139)	(0,020)	(2,280)
Sommes distribuables de l'exercice	6,476	5,477	6,002	5,720	5,118
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,680)	(0,006)	0,509	0,264	0,183
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,251	2,003	0,278	0,027	0,305
Frais de négociation de titres	(0,020)	-	-	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,552	1,997	0,787	0,291	0,488
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,037	8,087	6,928	6,031	7,886
Résultat non distribuable de l'exercice	0,552	1,997	0,787	0,291	0,488
Régularisation du résultat non distribuable	(0,075)	(0,138)	0,004	0,003	(0,039)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,477	1,859	0,791	0,294	0,448
Valeur liquidative	127,201	120,249	112,913	106,121	100,107
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,30%	1,23%	1,11%	1,09%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,34%	0,32%	0,28%	0,26%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,23%	4,70%	5,48%	5,55%	5,26%

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE
5 Rue MUSTAPHA SFAR
1002 Tunis

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT et un maximum de 15.000 dinars HT par an.

STB ÉVOLUTIF FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 16 mars 2026 et en application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « STB ÉVOLUTIF FCP », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 472.666 DT, un actif net de 446.159 DT et un résultat net bénéficiaire de 36.998 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « STB ÉVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « STB ÉVOLUTIF FCP » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « STB ÉVOLUTIF FCP ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « STB ÉVOLUTIF FCP » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers annuels. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « STB ÉVOLUTIF FCP » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « STB ÉVOLUTIF FCP » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « STB ÉVOLUTIF FCP ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du « STB ÉVOLUTIF FCP » à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le « STB ÉVOLUTIF FCP » à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et de l'article 51 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « STB ÉVOLUTIF FCP ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne du « STB ÉVOLUTIF FCP » susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le « STB ÉVOLUTIF FCP » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de « STB ÉVOLUTIF FCP » représentés en valeurs mobilières (actions, BTA, obligations et titres OPCVM) totalisent 83,87% de l'actif total au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées seulement de disponibilités, représentent 15,98% de l'actif total du « STB ÉVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2025.

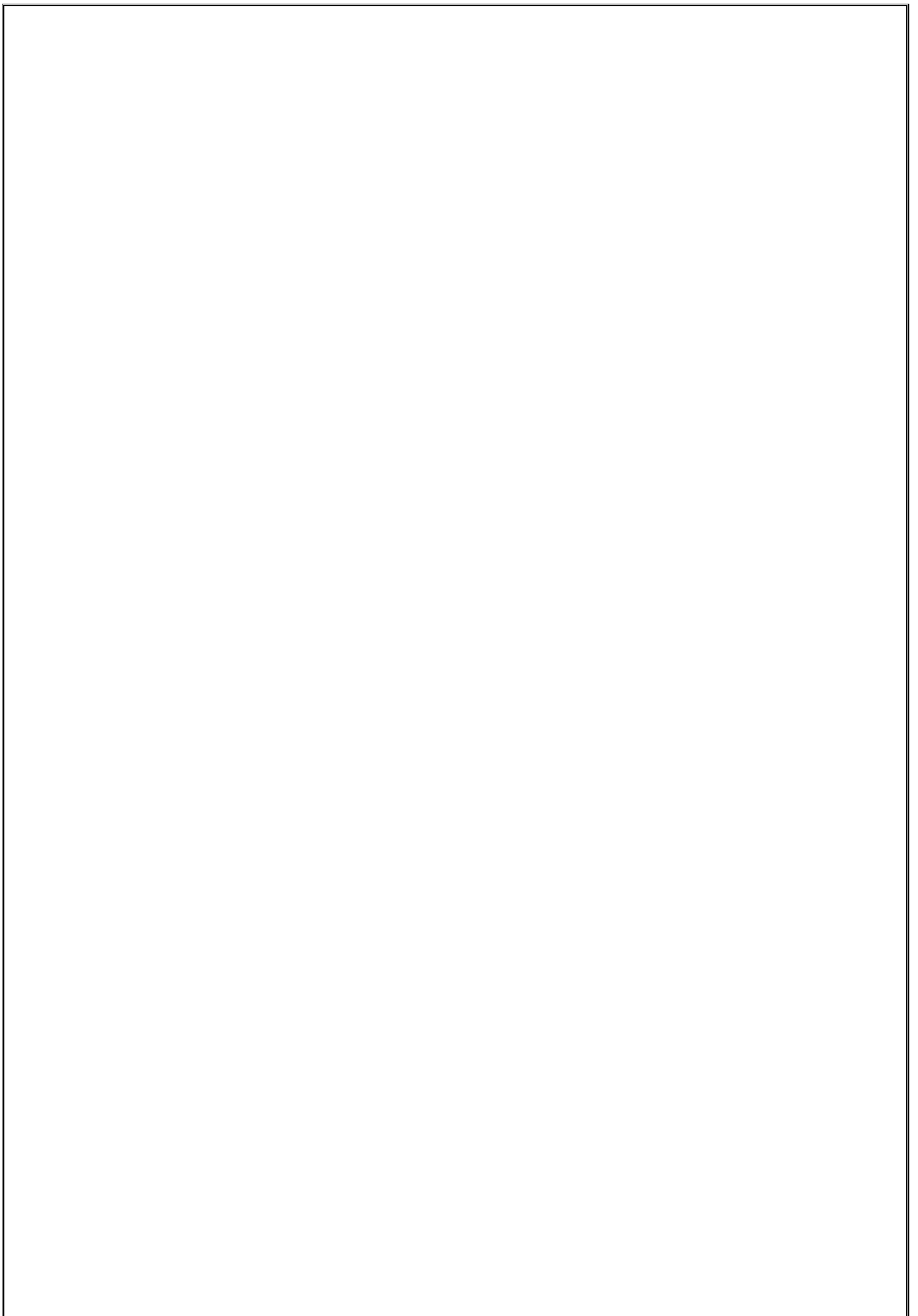
Tunis, le 18 mai 2026

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé

BILAN
Au 31 décembre 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille-titres	3	396 430	345 608
a- Actions		38 320	84 623
b- Obligations		234 665	260 985
c- BTA		101 243	-
d- Titres OPCVM		22 202	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4	75 512	86 483
a- Placements monétaires		-	-
b- Placements à terme		-	-
c- Disponibilités		75 512	86 483
AC 3 - Créances d'exploitation	6	523	30
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-
b- Titres de créances échus		523	30
c- Autres créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs	7	201	-
TOTAL ACTIF		472 666	432 121
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	8	7 015	6 471
PA 2 - Autres créditeurs divers	9	19 492	16 489
TOTAL PASSIF		26 507	22 960
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	10	363 554	343 513
CP 2 - Sommes capitalisables		82 605	65 648
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		65 648	51 290
b- Sommes capitalisables de l'exercice	11	16 957	14 358
ACTIF NET		446 159	409 161
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		472 666	432 121



ÉTAT DE RÉSULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	12	25 279	22 881
a- Revenus des actions		2 690	1 691
b- Revenus des obligations		16 654	17 981
c- Revenus des BTA		1 119	-
d- Revenus des titres OPCVM		4 816	3 209
PR 2 - Revenus des placements monétaires	13	502	54
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		25 781	22 953
CH 1 - Charges de gestion des placements	14	(5 145)	(4 838)
REVENU NET DES PLACEMENTS		20 636	18 097
PR 3 - Autres produits d'exploitation		-	-
CH 2 - Autres charges d'exploitation	15	(3 679)	(3 739)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11	16 957	14 358
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 957	14 358
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		12 479	(6 815)
* +/- Values réalisées sur cessions de titres		7 864	(191)
* Frais de négociation de titres		(302)	(433)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		36 998	6 919

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a- Résultat d'exploitation	16 957	14 358
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	12 479	(6 815)
c- +/- Valeurs réalisées sur cessions de titres	7 864	(191)
d- Frais de négociation de titres	(302)	(433)
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-
a - Souscriptions		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	36 998	6 919
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET APRÈS AJUSTEMENT	36 998	6 919
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	409 160	402 243
b - En fin d'exercice	446 159	409 160
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	3 800	3 800
b - En fin d'exercice	3 800	3 800
VALEUR LIQUIDATIVE	117,410	107,674
TAUX DE RENDEMENT	9,04%	1,72%

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« STB ÉVOLUTIF FCP » est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations), de type capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n° 29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP, auparavant dénommé « FCP AL HIKMA », sont la STB Bank et la STB Manager. Il a été créé le 14 décembre 2015 en tant que FCP Islamique de type distribution et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 23 décembre 2014.

Le Conseil d'Administration de la STB Manager, réuni le 12 septembre 2019, a décidé de renoncer à la vocation « FCP Islamique » en modifiant les orientations de placement du Fonds ainsi que le mode d'affectation de ses résultats en passant à un FCP de type capitalisation. De ce fait, la STB Manager a obtenu du CMF un autre agrément sous le numéro 34-2019 en date du 31 octobre 2019, et ce, avec le changement de la dénomination du Fonds qui devient « STB ÉVOLUTIF FCP » à partir du 16 juillet 2020.

La STB Finance (en remplacement de la STB Manager à partir du 16 juillet 2020) et la STB Bank assurent respectivement les fonctions de gestionnaire et de dépositaire des actifs du FCP. La STB Bank assure également la fonction de distributeur du FCP (via son réseau d'agences).

En rémunération des services rendus, la STB Finance perçoit une commission annuelle de 1% TTC de l'actif net du Fonds, en sa qualité de gestionnaire, et la STB Bank perçoit une commission annuelle de 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, en sa qualité de dépositaire, et une autre commission annuelle de 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, pour son réseau d'agences. Toutes ces commissions sont calculées quotidiennement.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le Fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du « STB ÉVOLUTIF FCP » ont été arrêtés, au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan ;
- un état de résultat ;
- un état de variation de l'actif net ; et
- des notes aux états financiers.

L'exercice comptable du « STB ÉVOLUTIF FCP » coïncide avec l'année civile et sa monnaie fonctionnelle est le Dinar Tunisien.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

3. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et en l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de « STB ÉVOLUTIF FCP » arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2025, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances, en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti, pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines), pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Notons qu'au 31 décembre 2025, le « STB ÉVOLUTIF FCP » détient des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018, valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

4. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

5. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

7. Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont constituées des rémunérations attribuées respectivement au gestionnaire, au dépositaire et au distributeur (réseau d'agences du dépositaire), selon les taux et modalités d'application prévus par les conventions en vigueur, tels que décrits ci-avant. Elles sont calculées quotidiennement.

NOTE 3 : PORTEFEUILLE-TITRES

3.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 396 430 DT au 31 décembre 2025, contre 345 608 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes /décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2025	% actif net	% actif
I- Actions :			35 454	-	-	2 866	38 320	8,59%	8,11%
TN0001100254	SFBT	1 650	20 205	-	-	451	20 656	4,63%	4,37%
TN0006560015	SOTUVER	1 279	15 249	-	-	2 415	17 664	3,96%	3,74%
II- Obligations de sociétés :			25 000	-	1 713	-	26 713	5,99%	5,65%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021-1 D	150	15 000	-	1 028	-	16 028	3,59%	3,39%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021-1 D	100	10 000	-	685	-	10 685	2,39%	2,26%
III- Titres émis par l'État :			294 910	(438)	14 114	(266)	309 195	69,30%	65,42%
• Obligations			196 610	(438)	10 905	-	207 952	46,61%	44,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	250	2 413	41	139	-	2 593	0,58%	0,55%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	252	2 394	59	140	-	2 593	0,58%	0,55%

TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	593	5 634	94	286	-	6 014	1,35%	1,27%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	500	4 750	81	232	-	5 063	1,13%	1,07%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	175 000	-	10 052	-	185 052	41,48%	39,15%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	4	18	-	-	-	18	0,00%	0,00%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	66	6 402	161	56	-	6 619	1,48%	1,40%
• BTA			98 300	-	3 209	(266)	101 243	22,69%	21,42%
TNN0SOORH1F1	BTA 9,28% 14 JUIN 2031	40	38 240	-	1 454	(147)	39 547	8,86%	8,37%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,39% 09 AOÛT 2033	60	60 060	-	1 755	(119)	61 696	13,83%	13,05%
IV- Titres d'OPCVM :			22 184	-	-	18	22 202	4,98%	4,70%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAI RE CAPITAL PLUS	196	22 184	-	-	18	22 202	4,98%	4,70%
Total en DT			377 548	(438)	15 827	2 618	396 430	88,85%	83,87%

3.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés, au cours de l'exercice 2025, sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Actions	Obligati ons	BTA	Titres OPCVM	TOTAL
Prix d'acquisition :					
+ En début de période (a)	94 345	246 628	-	-	340 973
+ Acquisitions	12 800	-	98 300	84 437	195 537
- Cessions	(71 691)	-	-	(62 252)	(133 943)
- Remboursements		(25 018)	-	-	(25 018)
= En fin de période (1)	35 454	221 610	98 300	22 185	377 549
Différences d'estimation :					
+ En début de période (b)	(9 722)	299	-	-	(9 423)
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles		-	-	-	-
+ Plus-values potentielles en fin de période	12 588	-	(266)	17	12 339
- Moins-values potentielles en fin de période		-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net		-	-	-	-
- Surcotes rapportées à l'actif net		139	-	-	139
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédés et/ou remboursés		-	-	-	-
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés		-	-	-	-
= En fin de période (2)	2 866	438	(266)	17	3 055
Créances rattachées d'intérêts :					
+ En début de période (c)		14 058	-	-	14 058

± Intérêts courus en début de période	(13 939)	-	-	(13 939)
± Intérêts courus à l'achat en début de période	(119)	-	-	(119)
± Intérêts courus en fin de période	12 618	1 119	-	13 737
± Intérêts courus à l'achat en fin de période	-	2 090	-	2 090
= En fin de période (3)	12 618	3 209	-	15 827
Solde au 31 décembre 2025 [(1) + (2) + (3)]	38 320	234 665	101 243	22 202
Solde au 31 décembre 2024 [(a) + (b) + (c)]	84 623	260 985	-	345 608

NOTE 4 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

4.1. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique totalise 75 512 DT au 31 décembre 2025, contre 86 483 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avoirs en banque	75 482	69 925
Sommes à encaisser	306	16 858
Sommes à régler	(276)	-
Total en DT	75 512	86 483

4.2. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2025, le ratio susvisé s'élève à **15,98%** ; il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2025	% actif
I- Liquidités :	75 512	15,98%
- Placements à terme	-	-
- Disponibilités	75 512	15,98%
II- Quasi-liquidités :	-	-
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
- Pensions livrées à échéance inférieure à un an	-	-
Total Général (A) = (I + II)	75 512	
Total Actif (B)	472 666	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)		15,98%

NOTE 5 : VALEURS MOBILIÈRES DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan arrêté au 31 décembre 2025, les valeurs mobilières détenues par le FCP et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » présentent une valeur comptable de 396 430 DT, soit 83,87% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille-Titres				TOTAL	% Actif
	Actions	Obligations	BTA	Titres OPCVM		
L'ÉTAT	-	207 954	101 243	-	309 197	65,42%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	-	-	-	22 202	22 202	4,70%
SFBT	20 656	-	-	-	20 656	4,37%
SOTUVER	17 664	-	-	-	17 664	3,74%
STB	-	26 711	-	-	26 711	5,65%
Total Général en DT	38 320	234 665	101 243	22 202	396 430	83,87%

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique totalise 523 DT au 31 décembre 2025, contre 30 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Intérêts à recevoir :	-	-
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	-	-
Titres de créance échus :	523	30
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-
- Retenues à la source / intérêts à l'achat EO/BTA	523	30
Total en DT	523	30

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Cette rubrique totalise 201 DT au 31 décembre 2025 et se rapporte aux frais de publication des états financiers auprès du CMF, qui sont normalement à la charge du FCP.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Frais de publication CMF	201	-
Total en DT	201	-

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique totalise 7 015 DT au 31 décembre 2025, contre 6 471 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Gestionnaire - STB Finance (1)	912	822
Dépositaire - STB Bank	429	403
Commissions Réseau - STB Bank (2)	5 674	5 246
Total en DT	7 015	6 471

(1) Ce compte présente un ancien écart non justifié de 203 DT qu'il faut analyser et apurer.

(2) Ce compte enregistre les frais de distribution des parts « STB ÉVOLUTIF FCP », relatifs à plusieurs exercices comptables et demeurant en instance de règlement jusqu'à la date de clôture.

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique totalise 19 492 DT au 31 décembre 2025, contre 16 490 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Honoraires CAC à payer	15 151	12 153
Conseil du Marché Financier (CMF) (1)	72	68
Rachats	-	-
Compte de régularisation passif (2)	4 261	4 261
État, impôts et taxes	8	8
Total en DT	19 492	16 490

(1) Ce compte présente un ancien écart non justifié de 34 DT qu'il faut analyser et apurer.

(2) Ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution (conformément à la décision du Comité de Contrôle Charaique). Il n'a pas connu de

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique totalise 363 554 DT au 31 décembre 2025, contre 343 513 DT au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital début de l'exercice :		
- Montant	343 513	350 952
- Nombre de parts	3 800	3 800
- Nombre de propriétaires de parts	2	2

Souscriptions réalisées :

- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
- Nombre de propriétaires de parts	-	-

Rachats effectués :

- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
- Nombre de propriétaires de parts	-	-

Autres effets sur le capital :

- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 479	(6 815)
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 864	(191)
- Frais de négociation de titres	(302)	(433)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-

Capital en fin d'exercice :

- Montant	363 554	343 513
- Nombre de parts	3 800	3 800
- Nombre de propriétaires de parts	2	2

Sommes capitalisables des exercices antérieurs 65 648 51 290

Sommes capitalisables de l'exercice 16 957 14 358

Total en DT 446 159 409 161

NOTE 11 : SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE

Cette rubrique totalise 16 957 DT au 31 décembre 2025, contre 14 358 DT au 31 décembre 2024, et se décompose comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Résultat d'exploitation	16 957	14 358
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-
Régularisation lors des rachats d'actions	-	-
Total en DT	16 957	14 358

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique totalise 25 279 DT au cours de l'exercice 2025, contre 22 881 DT au cours de l'exercice 2024, et se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Revenus des actions (dividendes ...)	2 690	1 691
Revenus des obligations :	16 654	17 981
± Variation des intérêts courus	(1 323)	814
+ Coupons d'intérêts échus	17 977	17 167
Revenus des BTA :	1 119	-
± Variation des intérêts courus	1 119	-
+ Coupons d'intérêts échus	-	-
Revenus des titres OPCVM (dividendes ...)	4 816	3 209
Total en DT	25 279	22 881

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 502 DT au cours de l'exercice 2025, contre 54 DT au cours de l'exercice 2024, et se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Revenus des certificats de dépôt :	-	-
• ± Variation des intérêts courus	-	-
• + Coupons d'intérêts échus	-	-
Revenus des pensions livrées :	-	-
• ± Variation des intérêts courus	-	-
• + Coupons d'intérêts échus	-	-
Intérêts des comptes courants	502	54
Total en Dinars	502	54

NOTE 14 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique totalise 5 145 DT au cours de l'exercice 2025, contre 4 838 DT au cours de l'exercice 2024, et se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Rémunération du Gestionnaire	4 287	4 032
Rémunération du Dépositaire	429	403
Commissions Réseau	429	403
Total en DT	5 145	4 838

NOTE 15 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique totalise 3 679 DT au cours de l'exercice 2025, contre 3 739 DT au cours de l'exercice 2024, et se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Redevance CMF	429	403
Honoraires CAC	3 000	2 670
Publicité et publications	-	603
Diverses charges d'exploitation	250	63
Total en DT	3 679	3 739

NOTE 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1. DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	6,784	6,035	8,029	4,468	4,233	3,074
Charges de gestion des placements	-1,354	-1,273	-1,215	-1,151	-1,091	-1,082
Revenu net des placements	5,431	4,762	6,814	3,317	3,142	1,992
Autres charges	-0,968	-0,984	1,641	-0,916	-1,382	-1,111
Résultat d'exploitation (1)	4,462	3,778	8,455	2,401	1,760	0,881
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	4,462	3,778	8,455	2,401	1,760	0,881
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3,284	-1,793	-0,305	0,598	-1,104	8,978
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,069	-0,05	-0,321	3,481	-1,450	-7,433
Frais de négociation de titres	-0,079	-0,114	-0,138	-0,348	-0,272	-0,165
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	5,274	-1,958	-0,764	3,732	-2,826	1,381
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,736	1,821	7,691	6,133	-1,066	2,262
Résultat non distribuable de l'exercice	5,274	-1,958	-0,764	3,732	-2,826	1,381
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	5,274	-1,958	-0,764	3,732	-2,826	1,381
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	2,343
Valeur liquidative	117,41	107,674	105,853	78,162	92,029	93,095

16.2. RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/202 5	31/12/202 4	31/12/202 3	31/12/202 2	31/12/202 1	31/12/202 0
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	-1,20%	-1,19%	-1,19%	-1,21%	-1,18%	-1,16%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	-0,86%	-0,92%	1,61%	-0,96%	-1,49%	-1,19%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	3,97%	3,54%	8,29%	2,52%	1,90%	0,95%

NOTE 17 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

17.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées au « STB ÉVOLUTIF FCP » sont le gestionnaire « STB Finance » et le dépositaire et distributeur « STB Bank » :

STB Finance	<p>En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, financière et comptable du FCP.</p> <p>En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération TTC de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.</p>
STB Bank	<p>En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Conserver les titres et les fonds du FCP ;✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. <p>En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération TTC de 0,1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.</p> <p>En sa qualité de distributeur, elle est chargée d'assurer les opérations de souscription et de rachat des parts du FCP via son réseau d'agences.</p> <p>En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération TTC de 0,1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.</p>

17.2. Flux de transactions avec les parties liées

Les montants des opérations réalisées avec les parties liées, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, sont récapitulés dans le tableau suivant :

Opérations de la période	STB Finance	STB Bank
Opérations impactant les sommes distribuables :		
- Rémunération du Gestionnaire	(4 287)	-
- Rémunération du Dépositaire	-	(429)

- Commissions Réseau	-	(429)
----------------------	---	-------

Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant
--	-------	-------

17.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

Les en-cours (ou soldes) des opérations réalisées avec les parties liées se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

Soldes en fin de période

Rémunération du Gestionnaire à payer	(912)	-
--------------------------------------	-------	---

Rémunération du Dépositaire à payer	-	(429)
-------------------------------------	---	-------

Commissions Réseau à payer	-	(5 674)
----------------------------	---	---------
